

Les centrales hydroélectriques

Chiffres-clés en 1998

2 minicentrales sur la Seine, 59 microcentrales et 23 moulins inventoriés pour une production totale d'électricité de l'ordre de 90 000 MWh (équivalent à 20 000 tep).

1 500 ouvrages historiques.

Situation en Haute-Normandie

Les rivières du bassin Seine-Normandie, parce que précocement aménagées, sont, parmi les rivières françaises, celles qui ont la plus forte densité de petits ouvrages hydrauliques (vannages, moulins...).

Les ouvrages hydroélectriques ont des effets perturbateurs physiques et biologiques par les insuffisances momentanées de débit.

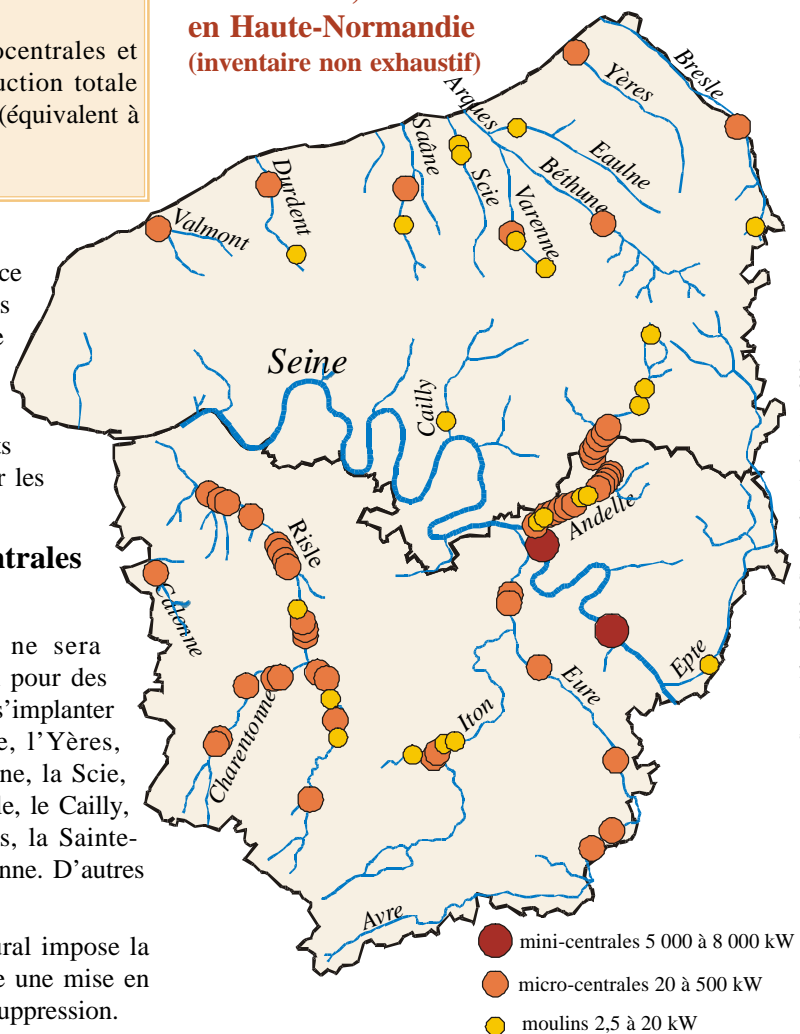
Quel développement pour les centrales hydroélectriques ?

D'un point de vue réglementaire, il ne sera donné aucune autorisation ou concession pour des entreprises hydrauliques nouvelles voulant s'implanter sur les cours d'eau suivants : la Bresle, l'Yères, l'Arques, l'Eaulne, la Béthune, la Varenne, la Scie, la Sâane, la Durdent, la Valmont, l'Andelle, le Cailly, l'Austreberthe, la Risle et leurs affluents, la Sainte-Gertrude, l'Ambion et la Rançon, la Calonne. D'autres demandes de classement sont en instance.

Par ailleurs, l'article L. 232-6 du code rural impose la libre circulation des poissons et préconise une mise en conformité des ouvrages existants ou leur suppression.

La modernisation et la remise en état de certaines installations et des vannages doit permettre un contrôle automatique des niveaux, la préservation des débits réservés, le piégeage et l'enlèvement des flottants, l'entretien des berges.

Les moulins, mini et microcentrales en Haute-Normandie (inventaire non exhaustif)



Ainsi, en l'état du dispositif réglementaire — Sdage, décret, code rural —, il y a lieu de considérer qu'il n'est pas envisageable d'implanter de nouvelles microcentrales dans la région. L'énergie hydroélectrique produite restera donc très minoritaire.

Toutefois, en bout de réseau, en milieu rural, l'apport de quelques dizaines ou centaines de kW peut être intéressant sur la plan de la qualité et de la fiabilité de la fourniture d'électricité, tout en permettant de faire l'économie du renforcement des réseaux.

Il faut veiller à ce que les microcentrales existantes tiennent compte de l'ensemble des facteurs liés à la vie du cours d'eau. Un bon nombre d'entre elles doivent être réhabilitées. La gestion de la rivière doit être conduite en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires concernés : pêcheurs, environnementalistes, producteurs d'électricité, collectivités locales...



Un bon nombre de microcentrales et moulins doivent être réhabilités.



Il existe deux minicentrales en Haute-Normandie. Ici, celle de Poses.